

Il est entendu que le règlement précédent n'aura aucune force ni effet, si le Lieutenant-Gouverneur en Conseil augmente de trois mille piastres, pour cette année, la subvention annuelle accordée au fonds de pension.

Et la séance est ajournée.

Vraie copie.

F.-X. COUILLARD,

Secrétaire de la Commission administrative du dit fonds de pension.

M. Archambault ajoute :

J'ai maintenant le plaisir de vous annoncer que la retenue ne sera pas augmentée pour cette année, le gouvernement ayant bien voulu se rendre à notre demande, en nous accordant la somme de \$3000 pour l'exercice actuel.

Espérons que dans le cours de la présente année, l'hon. M. Ouimet, dont l'influence auprès du gouvernement a été pour beaucoup dans l'obtention de ces \$3000, réussira à faire adopter au Conseil de l'Instruction publique et à la prochaine législature, les amendements à notre loi du fonds de pension, dont il a bien voulu se charger, et que le *Journal de l'Instruction publique* a reproduits dans une livraison précédente.

Il est alors résolu, sur la proposition de M. F.-X.-P. Demers, appuyé par M. A.-D. Lacroix :

“ Que des remerciements soient offerts :

“ 1° Au gouvernement provincial d'avoir généreusement voté la somme de \$3000, pour le fonds de pension ;

“ 2° A l'hon. G. Ouimet, pour toute la sollicitude qu'il a toujours montrée au corps enseignant, surtout pendant la dernière session du parlement provincial ; aussi pour tout le travail qu'il s'est imposé en préparant une série d'amendements à notre loi du fonds de pension, lesquels amendements sont de nature à en assurer le maintien et le bon fonctionnement.”

INCIDENT ROBINS-ARCHAMBAULT.

Au sujet de ce regrettable incident, M. Archambault s'exprime à peu près comme suit :

C'est mon pénible devoir aujourd'hui, messieurs, de porter à votre connaissance un incident regrettable qui s'est produit à la dernière convention provinciale des instituteurs protestants.

Au cours de la discussion sur la loi des pensions de retraite, M. le Principal Robins s'est exprimé comme suit, aux termes du rapport publié dans la *Gazette* de Montréal, du 19 octobre dernier :

“ Il n'y a aucun doute que sous certains rapports l'acte de pensions était erroné ; qu'il avait besoin d'être amendé, et que si les grandes lignes tracées par cette association avaient été suivies lors de son amendement, il serait aujourd'hui assis sur des bases plus solides.

Mais il ne faut pas oublier la manière dont furent traités les délégués auprès de la législature. Quand Monsieur Archambault, le représentant des instituteurs français, eut terminés ses explications, il fut de son devoir (Dr Robins) de faire son exposé au nom des instituteurs protestants. L'hon. M. Taillon, qui présidait, prenant alors le bras de M. Archambault, se mit à arpenter la salle en disant aussi distinctement et avec autant de détermination qu'il est possible à un homme de le faire que, malgré tout ce que l'on pourrait dire, quels que fussent les arguments que l'on ferait valoir et quelque soigneusement que l'on eût étudié le sujet, on ne s'en occuperait pas. La plus simple courtoisie pourtant aurait dû suffire, ce me semble, pour que l'on prêtât quelque attention aux délégués d'une association aussi importante et aussi puissante, chargés d'une mission auprès de la législature.”

Le 17 novembre dernier, j'adressais à M. Robins copie du compte rendu de la *Gazette* et j'ajoutais :

“ Il doit y avoir erreur dans ce compte rendu, M. le Principal, parce que l'hon. M. Taillon n'a eu absolument rien à faire avec les amendements à la loi du fonds de pension ; en second lieu, je puis affirmer que jamais en ma présence, les délégués des instituteurs protestants n'ont été traités d'une manière aussi indigne par aucun ministre de la couronne.”

Le 20 novembre, je recevais de M. Robins la réponse suivante :

“ Le rapport de la *Gazette*, quoique ne donnant pas le mot à mot de ce que j'ai dit, est cependant parfaitement exact, et, lu sans esprit de critique, laisse le lecteur sous la véritable impression de mes paroles.”

Comme je ne puis me rappeler l'incident rapporté par M. Robins, j'ai cru devoir m'adresser à mon collègue de Québec, M. J.-B. Cloutier, qui a assisté à toutes les entrevues que nous avons eues avec le gouvernement, au sujet de la loi des pensions de retraite.

M. Cloutier ne se rappelle pas plus que moi l'incident regrettable rapporté par M. Robins. L'hon. M. Taillon à qui j'ai passé tous ces documents, m'écrivit :

“ Je nie emphatiquement ce que la *Gazette* du 19 octobre donne comme ayant été dit par M. Robins.”